

105, rue du Grand Gigognan  
 Z.I. Courtine | 84000 AVIGNON  
 téléphone : 04 90 89 94 00  
 contact@imprimerie-derudder.fr  
 www.imprimerie-derudder.fr  
 SAS au capital de 1 000 000 € - RCS Avignon B344 423 546  
 SIRET 344 423 546 00029 - CODE APE 1812Z  
 N°IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE :  
 FR 72 344423546

**M. Jean-Christophe DAUDET**

13 chemin du Vallon

13570 BARBENTANE

Compte N° 01000106

**FACTURE N° 202511.117**

Avignon, le 28 novembre 2025

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX DE BASE H.T.	MONTANT H.T.	TVA
Devis N° : 049034/00 Dossier : 202511.0189 Courrier 4 pages BL n° 202511.176 du 28/11/2025 pour 2 000 ex. à BARBENTANE Dépliant 4 pages Format fini : 16.00 x 16.00 cm Format ouvert : 32.00 x 16.00 cm Papier : Olin Regular Bright White FSC Mix Credit 120 g/m² Éléments fournis : fichiers numériques Impression : Quadri recto/verso Façonnage : 1 pli	2 000		360.00	
Devis N° : 049036/00 Dossier : 202511.0190 Enveloppe carrée BL n° 202512.026 du pour 2 000 ex. à BARBENTANE Enveloppe avec bande de protection Format fini : 17.00 x 17.00 cm Papier : Olin Rough Bright White mat FSC Mix Credit 120 g/m² Éléments fournis : fichiers numériques Impression recto : Quadri	2 000		480.00	
<b>MONTANT H.T.</b>	<b>TAUX T.V.A</b>	<b>MONTANT T.V.A</b>	<b>MONTANT TOTAL T.T.C</b>	
840.00	20.00%	168.00	<b>1 008.00</b>	
			<b>ACOMPTE</b>	
			<b>MONTANT NET À PAYER</b>	
840.00	TOTAL T.V.A	168.00	<b>1 008.00</b>	

**Coordonnées bancaires**

Les règlements par virement sont à effectuer sur le compte :  
 BNP PARIBAS 30004 01119 00010026073 76  
 IBAN : FR76 3000 4011 1900 0100 2607 376  
 CODE BIC : BNPAFRPPXXX

Echéance le **28.12.25**  
 par **Virement 30 jours**



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Les dates de livraison ne sont qu'indicatives et nous ne pouvons encourir aucune responsabilité pour retard de livraison.
  - Nous serions libérés de l'obligation de livrer pour des cas de force majeure : grève, impossibilité de se procurer des matières premières, accidents de machine, interruption des transports, etc...
  - Quel que soit le mode d'expédition et de paiement, les marchandises sont vendues départ Avignon et voyagent aux risques et périls du destinataire qui en cas d'avaries ou de retard doit exercer son recours contre les compagnies de transports.
  - Nos factures sont payables à Avignon quel que soit le mode d'expédition ou de règlement. En cas de contestation le Tribunal d'Avignon est seul compétent. Conformément à la loi applicable en vertu de l'article L442-6 du Code de Commerce et L 441-6, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à trois fois le Taux d'intérêt légal. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu, à des traites ou autre tirage - les sommes et pénalités recouvrées par l'Imprimerie de Rudder - Avignon par voie contentieuse seront majorées d'une indemnité fixe de 15% de leur montant en sus des intérêts, à titre de clause pénale. Les frais de justice et honoraires seront à la charge de l'acheteur.
  - Notre responsabilité dans les livraisons en cas de faute de fabrication reconnue se limite au remplacement des marchandises défectueuses, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.
  - Aucune réclamation n'est admise après 8 jours de livraison.  
Tolérance en quantité : la quantité qui peut être livrée en plus ou moins (passe) de la quantité commandée est de 10 % selon les usages dans notre profession.
  - Toute étude ou maquette est facturée. Celle-ci reste notre propriété, la reproduction est interdite. Les originaux, maquettes et labels qui nous sont confiés n'engagent que la responsabilité du client, celui-ci devant s'assurer les droits de reproduction.
  - Les travaux sont conformes aux modèles fournis et nulle responsabilité ne pourrait nous être imputée du fait de l'imperfection de ces modèles.
  - Réserve de propriété : Ces marchandises restent la propriété de l'Imprimerie de Rudder - Avignon - jusqu'à bonne fin du complet règlement.
- J.O. du 13 Mai 1980 - N° 80.335.